

lever et se nommer comme étant l'auteur de l'observation, car celle-ci fait retomber le blâme sur l'explication que j'ai donnée à la Chambre. Je me demande s'il a le courage de se lever et de se nommer? Comme je l'ai déjà dit, le message que j'ai reçu à l'intention de l'honorable député d'Acadia lui a été transmis ici par un page pendant son discours:

M. Tardif: Puisque nous parlons de courage, monsieur l'Orateur, il n'en manque pas de ce côté-ci. (*Exclamations*) De plus, on a déclaré à la Chambre que l'honorable député a été appelé au téléphone. L'honorable député est arrivé à la Chambre et a dit qu'il était allé chercher ses notes ou copie du discours qu'il a fait auparavant.

M. Horner (Acadia): Je tiens à m'expliquer sur un fait personnel...

M. Tardif: Qu'est-ce qui est vrai?

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre; le député...

M. Knowles: L'admission aux tribunes est-elle payante ce soir?

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Le député de Cap-Breton-Sud a expliqué pourquoi le député d'Acadia avait quitté la Chambre. Selon le Règlement, les députés doivent accepter cette explication. Nous pourrions peut-être en revenir aux observations du ministre d'État.

M. Nugent: Je parlerai maintenant sur cette question de fait personnel. Nous ne saurions laisser passer sans la relever la déclaration du député de Russell. Il met en doute l'explication donnée. Le député d'Acadia a dit être sorti parce qu'on l'avait appelé au téléphone, et qu'il avait saisi cette occasion de consulter ses notes. Le député de Russell a tout simplement défiguré l'explication, et j'espère qu'il retirera ces remarques injurieuses.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! La présidence a déjà rendu une décision: les députés doivent accepter l'explication donnée par le député de Cap-Breton-Sud. Il est impossible de la débattre.

M. Nugent: Je demanderai au président de rendre une décision à propos des réflexions du député de Russell.

M. Tardif: Si le député m'en donne l'occasion, je dirai volontiers que j'accepte les déclarations des deux députés.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je donnerai lecture à la Chambre du commentaire 145 qui figure à la page 128 de la quatrième édition de Beauchesne. Il suffira peut-être de citer le passage suivant:

Toute déclaration faite par un député parlant de sa place est considérée comme ayant été faite sur son honneur et ne peut être mise en doute, ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre.

Je m'attends à ce que les députés s'en tiennent à cette règle.

M. MacInnis: Je tiens à m'expliquer sur un autre fait personnel, monsieur l'Orateur. D'après votre décision, mon explication des raisons pour lesquelles le député d'Acadia aurait quitté la Chambre doit être acceptée. En vertu de cette décision, je demanderai au député de Russell de retirer ce qu'il avait insinué au sujet de cette explication.

M. Tardif: Il est inutile de le retirer. Tout ce que je dois dire, c'est que j'accepte votre explication, et ce n'est déjà pas si facile.

M. Nugent: Monsieur l'Orateur, l'honorable député doit se rétracter. Il vient de déformer le sens des paroles qu'il avait prononcées auparavant et il cherche une échappatoire. Il a lancé une insinuation qui n'est pas de mise parmi d'honorables représentants. Par conséquent, je voudrais que l'honorable député de Russell nous prouve si nous le sommes.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Je voudrais lire à nouveau la dernière partie du commentaire 145:

Toute déclaration faite par un député parlant de sa place est considérée comme ayant été faite sur son honneur et ne peut être mise en doute ni à la Chambre ni en dehors de la Chambre.

Je propose à l'honorable député de Russell d'accepter l'explication donnée.

M. Tardif: Je le fais avec plaisir, monsieur l'Orateur.

(*Texte*)

L'hon. M. Dupuis: Monsieur l'Orateur, ces rappels au Règlement ont permis à nos honorables amis d'en face de respirer un peu.

Il est bien évident qu'ils ne sont pas heureux ce soir, car, depuis dix jours, ils demandent que les ministres interviennent dans le débat, et quand il y en a un qui se lève, ils sont très malheureux parce qu'ils n'auraient pas voulu qu'on les écoute; ils ne sont pas tellement désireux de nous entendre.